

QUELLES ADAPTATIONS POUR CONCILIER PROTECTION DES ECOSYSTEMES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

- L'exemple de la démarche Grand territoire - Rouen

Contribution de l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE) à l'atelier organisé par le Journal de l'Axe Seine le 15 juin 2023.

1. LA VALLEE DE LA SEINE, UN TERRITOIRE DE PROJET FACE AUX DEFIS DU ZAN

Le développement de la Vallée de la Seine, une vision à réactualiser ?

La vallée de la Seine constitue un corridor économique et urbain historique dont le développement est inscrit à l'agenda national de longue date. A travers la Directive territoriale d'aménagement (DTA) Estuaire de la Seine à l'échelle normande en 2006, le concours du Grand Paris en 2008 puis le Schéma stratégique Vallée de la Seine en 2015 et la signature du CPIER 2015-2020, la vallée de la Seine est destinée à former un système économique, industriel, portuaire et logistique cohérent et inscrit dans des échanges mondialisés. A titre d'exemple, la création d'HaRoPA, établissement public d'Etat rassemblant les ports du Havre, de Rouen et de Paris, émane de ce dessein de développer un outil industrialo-portuaire performant et structuré dans l'objectif de s'affranchir des dépendances des ports européens : Anvers, Rotterdam, Hambourg. Le CPIER, via un faisceau d'actions dont le financement d'études et de projets contribuant à ces objectifs de développement, s'est positionné comme l'outil de gouvernance interrégionale pour fédérer l'ensemble des acteurs dans la réalisation du grand projet de faire de la Vallée de la Seine un corridor logistique et portuaire de rang mondial. Cependant, au cours du contrat, cette trajectoire semble redéfinie à la lumière des réflexions de l'ensemble des acteurs pour s'adapter notamment aux enjeux écologiques et énergétiques.

La Vallée de la Seine, laboratoire de la décarbonation

La convention citoyenne pour le climat en 2019 a défini certains des enjeux écologiques traduits dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. L'accélération du changement climatique, couplée aux publications successives des rapports du GIEC, a renforcé la compréhension collective des enjeux et esquissé le virage à entreprendre pour s'adapter aux conséquences de l'activité humaine sur les milieux et le climat. Si la perte de biodiversité liée à la fragmentation des milieux et l'artificialisation des sols a trouvé comme réponse législative une injonction à l'arrêt de l'expansion urbaine (l'objectif ZAN, « zéro artificialisation nette »), l'adaptation de notre modèle de développement n'a quant à elle pas été totalement définie. Comment, dans un contexte mondial de changement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre, adapter le modèle de société dont le développement repose en grande partie sur l'énergie carbonée ? Comment accompagner la mutation territoriale induite par les crises écologiques, climatiques, économiques et sociales à l'œuvre actuellement ? Comment opérer le changement de paradigme nécessaire à l'atténuation de l'empreinte du développement humain sur le monde tout en adaptant celui-ci aux enjeux de demain ?

2. L'EXEMPLE DU GRAND TERRITOIRE (AURBSE)

L'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure

L'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure réalise pour ses adhérents des missions de conseils et d'accompagnement à la définition de politiques et stratégies territoriales. Actuellement, l'agence compte parmi ses membres, l'Etat, la Région Normandie, le département de l'Eure et 6

EPCI (Métropole Rouen Normandie, Agglo Seine-Eure, Communautés de communes Roumois-Seine, Lyons-Andelle, Inter-Caux-Vexin et Caux-Austreberthe) représentant un territoire de 274 communes. Le fait intercommunal y est relativement récent et poursuit sa construction en premier lieu à l'échelle des EPCI via leurs documents de planification (4 SCoT mono-EPCI ; 8 PLUi (dont 4 en cours d'élaboration)).

Le grand territoire, un espace en interactions à structurer

Vaste espace de vie de 800 000 habitants, le Grand territoire, obéit à une organisation territoriale qui se joue dans l'interaction, le lien et le flux. En effet, avec la Métropole Rouen Normandie, qui concentre une grande part des emplois et des grands équipements, les interrelations entre la Métropole et ses territoires limitrophes sont nombreuses. Ainsi, les habitants du Grand territoire travaillent et consomment également à l'extérieur de leur espace de résidence, générant ainsi un flux d'interactions et d'interrelations animant le Grand territoire au quotidien. Ce constat est à l'origine des réflexions que l'Agence d'urbanisme anime avec les membres du comité de suivi au sein de l'itinéraire Grand territoire.



L'itinéraire Grand territoire

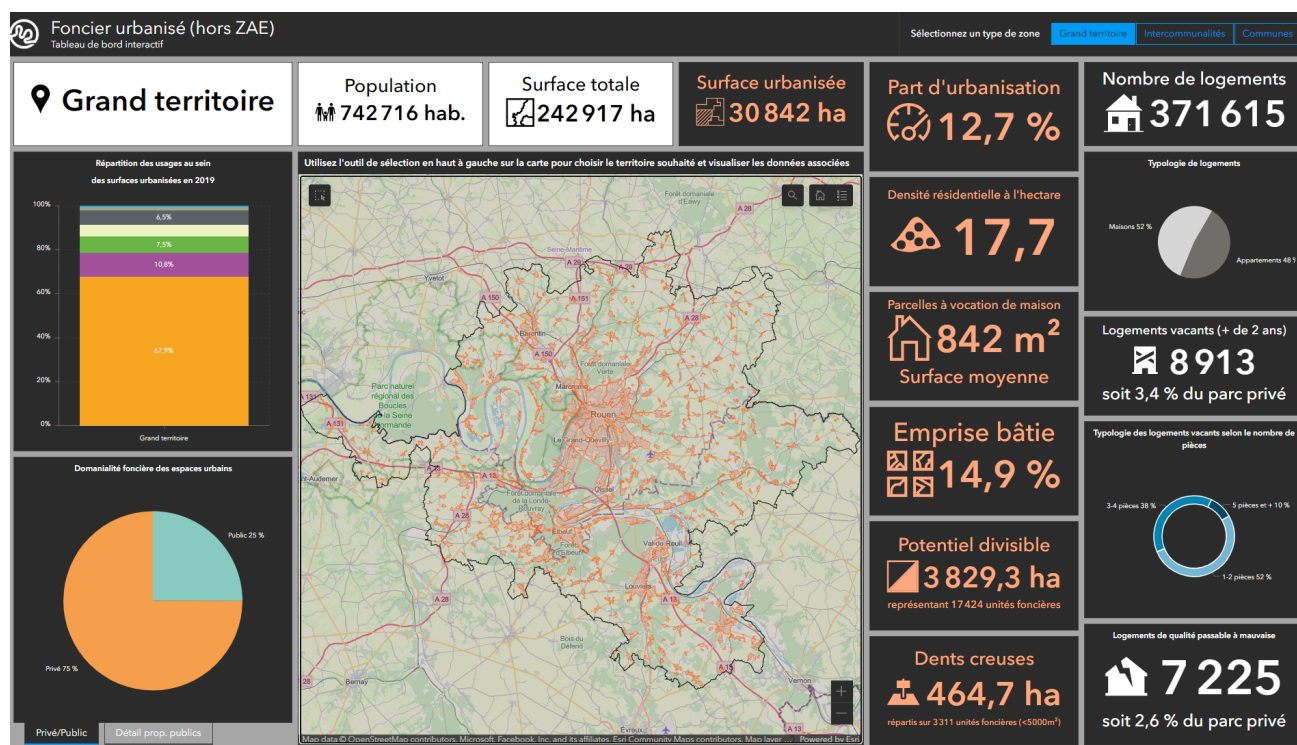
L'agence initie depuis septembre 2021 un cycle d'études, avec les élus et les techniciens du Grand territoire, pour appréhender collectivement les défis actuels et à venir en matière de foncier, de mobilité et d'économie. Si la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a été le point d'accroche pour instituer un nouvel espace de dialogue entre les EPCI, la compréhension des enjeux de sobriété foncière et énergétique a renforcé le besoin de connaissance et la nécessité d'aborder le développement territorial à plus large échelle.

La connaissance territoriale au service du projet

C'est dans cette optique que l'agence s'est attelée à décrypter les incidences de la loi à l'échelle du Grand territoire et notamment des répercussions de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette ». En effet, face à l'incertitude de l'avenir et l'équation complexe que représentent les défis à relever en matière de transitions et d'adaptations, la construction d'une culture commune autour des notions de consommation foncière, d'artificialisation et de renaturation, est apparue comme un premier pas vers la construction d'un collectif à cette échelle. L'agence a par la suite été mandatée pour apporter des solutions opérationnelles en réponse

au ZAN : recycler, densifier, transformer, intensifier. Cela s'est notamment traduit par le développement d'un portail de connaissance du foncier urbanisé à l'échelle du Grand territoire :

<https://aurbse.maps.arcgis.com/apps/dashboards/368a3127943548ceab4496e5cb0d0482>



La matrice agro-naturelle, nouveau cadre de réflexion des politiques de planification territoriale

Si l'identification des différents leviers d'actions, permettant la satisfaction des besoins résidentiels, serviciels et économique à venir dans un contexte de constriction du foncier, a permis la démonstration que les trajectoires de sobriété foncière et l'évolution des modes de faire étaient déjà à l'œuvre, cela a également replacé le cadre agro-naturel au cœur des stratégies territoriales. Afin d'accompagner la compréhension des écosystèmes et l'identification des enjeux auxquels ils font face, l'Agence a dressé le portrait du cadre agro-naturel du Grand territoire. Cette publication, parue en juillet 2023, vise à faciliter le travail de traduction territoriale des enjeux relatifs au changement climatique et particulièrement à la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience et de ses mesures, dont celles relatives à la sobriété foncière.

Constitué à 85% d'espaces naturels, le Grand territoire se structure le long de la vallée de la Seine et de ses affluents, au carrefour de différents plateaux. L'organisation du territoire et de ses activités est fortement liée aux spécificités géomorphologiques : les axes de déplacement, l'implantation des activités industrielles et des espaces urbains denses suivent les vallées, lorsque les plateaux sont davantage exploités à des fins agricoles. Cette structuration spatiale induit des risques différenciés. Le cœur métropolitain du Grand territoire est particulièrement sujet aux risques de crues et de débordements des cours d'eau. Les espaces agricoles et naturels sont quant à eux fortement vulnérables dans un contexte de changement climatique, s'inscrivant à une échelle planétaire. Pour le Grand territoire, les effets de l'activité

humaine (artificialisation, fragmentation des milieux, émissions de gaz à effet de serre, dégradation de la qualité de l'air et de l'eau, agriculture intensive...) se conjuguent aux conséquences du changement climatique (augmentation du nombre de jours de chaleur, allongement des périodes de sécheresse, baisse de la fréquence des gelées, risque de feux de forêt, hausse des épisodes pluvieux intenses...). Ces altérations ont pour conséquence une érosion de la biodiversité par la détérioration des espaces support (milieux humides, vallées boisées, massifs forestiers principalement). Afin de préserver ces espaces agro-naturels et de diminuer les risques environnementaux, sociétaux ou encore économiques, le défi pour le Grand territoire réside dans l'atténuation des effets actuels et à venir du changement climatique et de lutter contre l'érosion de la biodiversité via des actions de gestion et d'adaptation ciblées.

A titre d'exemple, les forêts sont les principaux réservoirs de biodiversité (64 000 Ha soit 25% du Grand territoire). Cette double fonction d'habitat et de corridor de déplacement est essentielle à préserver dans un contexte d'appauvrissement de la biodiversité et des milieux. Face à ces enjeux, des actions prioritaires peuvent être prises, parmi lesquelles :

- La préservation des intérêts de la biodiversité par rapport aux activités humaines, et la sanctuarisation de ces espaces au regard des fonctions qu'ils détiennent. Qu'il s'agisse d'extension urbaine, de sylviculture ou de chasse, l'exploitation des espaces naturels et forestiers peut être soumise aux enjeux prioritaires de préservation des milieux
- Le renforcement du rôle de corridor écologique de ces espaces, et leur restauration en cas d'absence
- L'adaptation des forêts par le choix d'espèces adaptées au feu et à la sécheresse
- L'adaptation des essences végétales implantées sur le Grand territoire vers des espèces davantage adaptées et résistantes aux évolutions climatiques présentes et futures (notamment le hêtre).

A travers l'itinéraire Grand territoire, les territoires s'engagent à travailler collectivement à la conjugaison d'enjeux pluriels et à concevoir des politiques publiques coordonnées à l'échelle de la matrice agro-naturelle et des espaces urbains, dans un dialogue interterritorial animé par l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Bouches de Seine et Eure.

LIEN VERS D'AUTRES RESSOURCES

Île-de-France

- Orientations pour des espaces publics végétalisés à Paris. [Cahier 1, identification des sites potentiels](#) et [Cahier 2, atlas par arrondissement](#), APUR, octobre 2020
- [La canopée des arbres plantés sur les espaces publics parisiens. Étude comparative de 8 essences principales](#), APUR, février 2023
- [Vulnérabilité de l'Île-de-France aux effets du changement climatique](#), Agence Régionale Energie-Climat, IPR, novembre 2022
- [Chaleur sur la ville](#), IPR, juillet 2023
- [Observatoire des cours Oasis](#) et [Cahier de recommandations Oasis](#), CAUE 75, juin 2020

Normandie

- [Ateliers prospectifs du ZAN](#), AUCAME, Novembre 2022
- [Itinéraire Grand territoire](#), AURBSE
- [Portrait du cadre agro-naturel du Grand territoire](#), AURBSE, juillet 2023
- [Portail du foncier urbanisé](#), AURBSE, mars 2023
- [Publications du Giec local](#), Métropole Rouen Normandie, 2018-2020
- [Habiter en Normandie en 2040](#), CESER Normandie, avril 2023.
- [Retour d'expérience cour Oasis à Bois-Guillaume \(76\)](#), ANBDD, janvier 2023

Vallée de Seine

- [Atelier prospectif foncier, la fin de l'artificialisation](#), coopération des agences d'urbanisme de la vallée de la Seine, janvier 2020
- [Modélisation des inondations/submersions à l'échelle de l'estuaire de la Seine](#), GIP Seine-Aval, avril 2022.